

Procès-verbal
de l'assemblée générale annuelle des membres
de
l'Association des avocats et avocates représentant les bénéficiaires
des régimes d'indemnisation publics
(AAABRIP)
tenue le 26 août 2011
à la Maison du Barreau, salle 357

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Début de l'assemblée à 13h40; sont présents les membres suivants :
M^e Maurice Chayer, M^e André Laporte, M^e Sylvain Gingras, M^e Danielle-Florence Tremblay, M^e Raymond Landry.

Comme il y a quorum, le président déclare l'assemblée régulièrement constituée.

M^e André Laporte présente l'ordre du jour à l'assemblée auquel on propose une modification pour inclure un poste consistant dans la lecture et l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale des membres tenue le 27 août 2010.

L'ordre du jour tel que modifié est adopté, sur proposition de M^e André Laporte appuyée par M^e Danielle-Florence Tremblay.

2. NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M^e André Laporte déclare que, selon les statuts de l'Association, le président de l'Association est président d'office de l'assemblée générale des membres. Aussi préside-t-il cette assemblée.

Sur proposition de M^e Danielle-Florence Tremblay, appuyée par M^e André Laporte, M^e Raymond Landry est nommé secrétaire d'assemblée.

3. BILAN DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 2010-2011

M^e André Laporte, le président, s'adresse alors à l'assemblée et résume le bilan de la première année d'activité de l'Association :

- 1) membership : l'Association compte maintenant 23 membres;
- 2) le conseil s'est réuni à trois reprises : les 9 novembre 2010, 4 mars 2011 et 27 mai 2011;
- 3) l'Association a formé 6 comités :

1- SAAQ	4- IVAC
2- CSST	5- siteWeb
3- RRQ	6- experts

À 13h45, arrivent M^e Janick Perreault, M^e Serge Ghoyareb et M^e Corina Théodorescu, qui n'est pas membre de l'Association.

4) SAAQ

M^e André Laporte déplore traiter avec la directrice des relations avec les partenaires, Sylvie Chabot, plutôt qu'avec le directeur du contentieux pour traiter des questions soulevées par l'Association.

M^e André Laporte a discuté des questions suivantes auprès de la SAAQ :

- 1) le fait que les avocats de la SAAQ prennent connaissance tardivement des expertises avant les rencontres de conciliation, ce qui a effet de les retarder;
- 2) l'inclusion dans les ententes de conciliation avec la SAAQ, qui deviennent des décisions du TAQ, d'une clause prévoyant la transmission du chèque aux avocats représentant les personnes accidentées, l'objectif visé étant que ces chèques soient dorénavant libellés à l'ordre de l'avocat in trust;
- 3) l'exclusion de certains avocats de la SAAQ des rencontres de conciliation, avocats plutôt portés à débattre qu'à concilier;
- 4) l'assignation de la personne accidentée sous de faux prétextes par les enquêteurs et la fourniture du rapport d'enquête intégral dès le stade de la révision;
- 5) la demande à la SAAQ de rendre des décisions, qui demeurent sans réponse : il s'agit d'adresser une lettre à Sylvie Chabot qui transmettra des directives à l'agent d'indemnisation;
- 6) le détail du paiement sur les avis de paiement;
- 7) les délais entraînés par la division des séquences sur les décisions portant sur le versement final de l'indemnité pour séquences;
- 8) les frais d'allocation de disponibilité;
- 9) l'augmentation du remboursement des frais d'expertise.

À 14h20, arrivent M^e Lucrezia Plutino et M^e Sophia Rossi, qui n'est pas membre de l'Association.

5) CSST

M^e Sylvain Gingras prend la parole et expose qu'il a rencontré M^e Carole Bergeron en avril dernier, comme M^e Lucille Giard avait quitté, avec laquelle il a abordé les trois questions suivantes :

- 1) expédition d'une copie conforme des décisions aux avocats;
- 2) la transmission des chèques directement à l'avocat;

- 3) la production d'une comparution au dossier, laquelle a pour avantage de procurer à l'avocat qui en fait la demande :
 - copie du dossier;
 - copie conforme des décisions;
 - panorama informatique des événements et des sites de lésion antérieurs.

Sur proposition de M^e Janick Perreault, appuyée par M^e Sylvain Gingras, il est résolu que le conseil d'administration de l'association transmette une lettre aux Régies régionales de la CSST afin que celle-ci achemine copie conforme des décisions aux avocats des travailleurs et leur envoie les chèques sur autorisation signée par le travailleur.

Le président entreprendra des démarches auprès du bâtonnier du Québec pour que celui-ci appuie la position de l'Association à l'effet que les gains obtenus par les avocats des bénéficiaires leur soient transmis par chèque à leur ordre in trust.

6) RRQ

M^e André Laporte reprend la parole et aborde deux questions soulevées dans ses échanges avec la RRQ :

- 1) l'infirmière de la RRQ communique directement avec le requérant au stade de la révision;
- 2) la RRQ devrait aviser le bénéficiaire de la présence du médecin en conciliation.

7) IVAC

Il y a eut une rencontre avec plusieurs intervenants à laquelle aucune suite ne fut donnée.

8) Activités sociales

L'Association a tenu deux activités à caractère social à l'automne 2010 et au printemps 2011 auxquelles la participation fut quelque peu restreinte.

M^e Gingras a versé une cotisation excédentaire de 100,00 \$ qu'il suggère d'affecter à un fonds social.

9) Site Web

Le site Web devrait comporter un volet privé et un volet public.

10) Experts

M^e Danielle-Florence Tremblay a communiqué une liste d'experts avec quelques commentaires quelques jours avant l'assemblée générale annuelle; certains commentaires auraient intérêt à demeurer privés; on discute du meilleur format que pourrait prendre cette liste et sa diffusion dans le futur site Web.

11) Recrutement des membres

L'Association comptait 37 membres en 2010; elle en compte maintenant 26. Quatre anciens membres ont quitté la pratique et un a cessé de pratiquer dans le domaine. Presque tous les avocats membres proviennent du secteur privé; il n'y a aucun avocat membre de l'aide juridique et des syndicats.

M^e André Laporte expose sa méthode pour repérer des membres potentiels; il épeluche les décisions pour recueillir les noms des avocats ayant représenté les bénéficiaires.

Sur proposition de M^e André Laporte, appuyée par M^e Danielle-Florence Tremblay, il est résolu de créer un comité de recrutement.

12) Grève des juristes de l'État

L'Association est intervenue tant auprès du TAQ que de la CLP. Le TAQ a accueilli les demandes de remise des juristes de l'État en annulant en bloc des auditions et des conciliations tandis que la CLP les a refusées.

13) Évaluation des membres du TAQ

Sur proposition de M^e André Laporte, appuyée par M^e Serge Ghoyareb, l'Association demandera à voir les résultats de ces évaluations en invoquant la loi sur l'accès à l'information.

14) Tenue de l'assemblée générale

Certains membres souhaitent que l'assemblée générale soit tenue en-dehors de Montréal et des heures de bureau.

15) À date, 1 900,00 \$ des cotisations versées sont affectées à la construction du site Web.

4. BILAN FINANCIER ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ASSOCIATION

M^e Raymond Landry expose que les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2010 ne sont pas prêts comme il a eu des ennuis de santé assez graves qui l'ont empêché de vaquer à cette occupation.

Sur proposition de M^e Raymond Landry, appuyée par M^e Serge Ghoyareb, il est résolu de différer la présentation et l'approbation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2010 à la prochaine assemblée générale annuelle.

5. ÉTABLISSEMENT DU COÛT DE LA COTISATION POUR L'ANNÉE 2011-2012

Sur proposition de M^e Serge Ghoyareb, appuyée par M^e Danielle-Florence Tremblay, il est résolu de maintenir la cotisation de base à 50,00 \$ et la cotisation volontaire pour le site Web à 25,00 \$.

6. NOMINATION D'UN EXPERT-COMPTABLE

Sur proposition de M^e André Laporte, appuyée par M^e Raymond Landry, il est résolu de reconduire le mandat de Thérèse Sandra Boivin comme expert comptable.

7. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Sur proposition de M^e André Laporte, appuyée par M^e Danielle-Florence Tremblay, il est résolu de nommer M^e Janick Perreault comme présidente d'élection.

8. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LE POSTE DE PRÉSIDENT, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET D'ADMINISTRATEUR

Sont élus à l'unanimité :

- 1) Président : M^e André Laporte
- 2) Secrétaire-trésorier : M^e Raymond Landry
- 3) Administrateur : M^e Danielle-Florence Tremblay

9. AUTRES QUESTIONS (VARIA)

N. B La question no 1 a été traitée, dans le déroulement de l'assemblée, entre les postes 5 et 6 de l'ordre du jour sans modification dûment adoptée à celui-ci.

- 1) Sur proposition de M^e André Laporte, appuyée par M^e Danielle-Florence Tremblay, il est résolu de créer un comité de formation dans le but de favoriser le recrutement dont M^e Serge Choyareb et M^e Sylvain Gingras s'offrent de devenir membres, offre qui est acceptée par l'assemblée.
- 2) Sur proposition de M^e Raymond Landry, appuyée par M^e Janick Perreault, il est résolu de maintenir la cotisation jusqu'à la prochaine assemblée générale même si celle-ci se tenait après la fin du prochain exercice financier prévu pour le 31 août 2012.
- 3) Il est question de modifier les statuts de l'Association afin de prévoir le vote par vidéoconférence; un obstacle se soulève cependant : l'impossibilité, dans de telle circonstances, de tenir un scrutin secret.
- 4) Sur proposition de M^e Serge Ghoyareb, appuyée par M^e Lucrèzia Plutino, il est résolu de tenir la prochaine assemblée générale annuelle des membres à la Maison du Barreau, le 21 septembre 2012, à 13h30, ce qui permettra de finaliser les états financiers pour l'exercice 2011-2012 aussi bien que 2010-2011 et 2009-2010

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 16H25.

Aucune proposition déposée à cet effet; la levée est survenue spontanément.